

# **La stabilité du marché financier face au blanchiment de capitaux**

## **Financial market stability in the face of money laundering**

**LAMRANI Karima**

Doctorante

Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Kenitra

Université Ibn Tofail - Maroc

Laboratoire de Recherche en Sciences de Gestion des Organisations

Maroc

**lamranikarima1995@gmail.com**

**BENNIS Laila**

Enseignante chercheuse

Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Kenitra

Université Ibn Tofail - Maroc

Laboratoire de Recherche en Sciences de Gestion des Organisations

Maroc

**lailabennis30@gmail.com**

**Date de soumission :** 15/09/2023

**Date d'acceptation :** 04/10/2023

**Pour citer cet article :**

Lamrani. K et Bennis. L (2023) «La stabilité du marché financier face au blanchiment de capitaux», Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 7 : numéro 3» pp : 287-310.

## Résumé

Depuis les années quatre-vingt-dix, les administrations de lutte contre le blanchiment de capitaux avaient comme mission de repérer les criminels et confisquer les produits provenant des opérations de crimes. Mais avec le développement de nouveaux moyens de paiement et notamment la monnaie numérique virtuelle, ces organismes se sont trouvés dans l'obligation de déclarer toutes sortes de transactions imprévues ou soupçonnées, et aider les autorités dans les enquêtes.

Le contenu de cet article prend en considération l'instabilité du marché de change et traite les possibilités pouvant aider les sociétés de change à minimiser les risques de blanchiment de capitaux à travers la synthétisation de quelques situations et exemples réels, à travers les recommandations dictées par les autorités concernées et finalement les textes législatifs et réglementaires mise en vigueur.

Notre recherche se veut exploratoire et compréhensive dont l'objectif est de proposer un guide de lecture sur la stabilité du marché financier face au blanchiment de capitaux.

En plus de fournir des solutions capables de réduire les risques d'instabilité basées sur des indicateurs de blanchiment de capitaux.

## Mots clés :

Marché de change ; Crypto-monnaie ; Stabilité du marché ; Monnaie numérique ; Blanchiment de capitaux

## Abstract

Since the 1990s, anti-money laundering agencies have been tasked with tracking down criminals and confiscating the proceeds of criminal transactions. But with the development of new means of payment, notably virtual digital currency, these organizations have found themselves obliged to report all manner of unexpected or suspected transactions, and assist the authorities in their investigations.

The content of this article takes into consideration the instability of the foreign exchange market and discusses the possibilities that can help foreign exchange companies minimize the risks of money laundering, by synthesizing a few real-life situations and examples, through the recommendations dictated by the authorities concerned and finally the legislative and regulatory texts put into force.

Our research is intended to be exploratory and comprehensive, the objective of which is to offer a reading guide on the stability of the stability of the financial market in the face of money laundering.

As well as providing some solutions that can reduce the risks of instability based on money laundering indicators.

## Keywords

Foreign exchange; Crypto-currency; Market stability; Digital currency; Money laundering

## Introduction

Le blanchiment de capitaux fait partie de la délinquance financière. Il présente une menace pour la sécurité nationale des pays. Les autorités et les sociétés de change ont un rôle très important dans la lutte contre le blanchiment de capitaux.

L'objet de cet article est d'exposer les différentes méthodes de blanchiment, de sensibiliser les parties concernées au degré de risque auxquelles ils s'exposent et d'essayer de proposer des solutions permettant aux sociétés de change, de maîtriser la stabilité du marché de change face au blanchiment de capitaux.

Afin d'affronter ce genre de crimes, il est indispensable d'utiliser l'approche sur les risques qui a pour objectif d'évaluer et analyser les risques de blanchiment de capitaux. Parallèlement, les autorités chargées de la lutte contre le blanchiment de capitaux doivent mettre main dans la main et accentuer leurs efforts pour détecter les criminels et les poursuivre.

Le partage d'informations entre les autorités et administrations chargée de la lutte contre le blanchiment doit se faire parfaitement, et même entre les pays vus que c'est un problème qui touche tous les territoires.

C'est avec le développement de nouvelles technologies que les criminels ont créé de nouvelles méthodes de blanchiment leur permettant de bien commettre les crimes sans être repérés. Comme nous disons chaque nouvelle technologie à ces avantages comme elle a ces inconvénients ; tel est le cas de la crypto-monnaie.

Milton Friedman, l'économiste américain a dit dans une citation : « The one thing that's missing, but that will soon be developed, is a reliable e-cash, a method whereby on the Internet you can transfer funds from A to B, without A knowing B or B knowing A »

Tout au long de ce travail, nous essayerons d'étudier la problématique suivante : Comment le crypto-blanchiment des capitaux impactes la stabilité du marché de change ? Et comment minimiser des risques de blanchiment de capitaux ?

Notre article est basé sur une méthodologie de recherche documentaire. Le but est de réaliser une recherche exploratoire et compréhensive basée sur une documentation légale et réglementaire.

Afin de mieux répondre à notre problématique, nous allons se baser sur des exemples et synthétisations des situations de blanchiment de capitaux et sur des approches et modèles d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux.

Le travail a été organisé selon trois parties. La première présente les acteurs, les intervenants, les caractéristiques et le fonctionnement du marché de change ainsi que la définition de la crypto-monnaie, et le processus de blanchiment de capitaux. La deuxième partie étudie la stabilité du marché de change face à la monnaie numérique virtuelle, et propose des solutions pour minimiser des risques d'instabilité via les indicateurs de blanchiment de capitaux. Et finalement, la dernière partie synthétise quelques situations de blanchiment de capitaux et conclut avec une approche d'analyse permettant de détecter et éveiller les soupçons.

### **Méthodologie de recherche :**

Le but de notre méthodologie de recherche exploratoire et compréhensive n'est pas d'obtenir des données pour répondre à notre question, mais plutôt de produire un contexte étendu à notre problématique étudié. Dans cet article, nous avons choisi de travailler sur la méthode de recherche exploratoire secondaire qui se base sur la recherche documentaire, les cas et exemples déjà établies et finalement les sources fiables en lignes. Pour cela, nous allons mettre en place des hypothèses de recherche auxquelles nous allons répondre au fur et à mesure de l'avancement de notre recherche.

## **1. Marché de change et Crypto-monnaie**

Le commerce international de même que les mouvements de capitaux entre les différents pays, nécessitent des conversions de devises et impliquent donc des opérations de change. Le cambisme est le commerce des devises. (Peyrard, 2015)

Dans cette partie, nous essayerons de définir le marché des changes et la crypto-monnaie à travers des exemples simples, et nous étudierons leurs caractéristiques et leurs fonctions.

### **1.1 Marché de change : périmètre et définitions**

Le marché des changes (FOREX ou FOREIGN EXCHANGE MARKETS) est le marché où s'achètent et se vendent les devises i.e les différentes monnaies convertibles en une autre. Ce marché permet d'établir le cours i.e le prix d'une monnaie par rapport à une autre, ce que le langage courant nomme « taux de change »

Exemple : 1 euro = 1.18 dollars (On note 1 EUR = 1.18 USD)

1 euro = 130 yens (On note 1 EUR = 130 JPY)

1 franc suisse = 0.75 livre sterling (On note 1 CHF = 0.75 GBP)

### **1.1.1 Comment fonctionne le marché des changes ?**

Le taux de change se forme conformément à la loi de l'offre et de la demande dans un marché de change flottant.

Si une devise est davantage demandée qu'elle n'est offerte, elle prend de la valeur (son cours augmente), et nous dirons qu'elle s'apprécie.

Si une devise est davantage offerte qu'elle n'est demandée, elle perd de la valeur (son cours diminue), et nous dirons qu'elle se déprécie.

Exemple : si on passe de 1 EUR = 1.20 USD à 1 EUR = 1.25 USD alors nous pourrions acheter davantage de dollars avec 1 euro donc l'euro a pris de la valeur et le dollar en a perdu. Nous dirons que l'euro s'est apprécié et que le dollar s'est déprécié.

### **1.1.2 Qu'est ce qui influence le taux de change d'une devise ?**

Le différentiel d'inflation entre les pays : un pays plus inflationniste qu'un autre voit sa monnaie perdre de la valeur donc se déprécier.

Le niveau des taux d'intérêt directeurs pratiqué par la banque centrale : des taux d'intérêt élevés attirent les capitaux étrangers donc la devise s'apprécie et inversement.

Le différentiel de croissance économique entre les pays : un pays dynamique attire les capitaux étrangers donc la devise s'apprécie.

Le solde de la balance des paiements retrace tous les échanges de biens, services et capitaux à l'international. S'il est excédentaire alors la devise s'apprécie et inversement. (Bussac, 2018)

### **1.1.3 Les caractéristiques du marché des changes :**

Le marché des changes est un marché de gré à gré ou over the counter (OTC), il est décentralisé c'est-à-dire non réglementé et non organisé. C'est un marché qui est non limité géographiquement et fonctionne en continu 24h/24h. (Gurnot, 2018)

### **1.1.4 Fonctionnement du marché des changes :**

Chaque transaction commerciale ou financière d'un pays à l'autre dégage un transfert de pouvoir d'achat. Et c'est la fonction principale du marché des changes.

La globalisation des échanges nous a donné un marché de change sans frontières. Mais les Etats peuvent recourir aux politiques de contrôle de change pour limiter leurs transactions. Et bien évidemment quand on parle d'échange international on parle de risque de change, et pour se couvrir contre ce risque la première chose que font les Etats est la couverture à terme c'est-à-dire ils achètent ou vendent les devises à terme. (Peyrard, 1995)

### **1.1.5 Intervenant sur le marché des changes :**

Historiquement, les banques étaient les seules et uniques intervenantes sur le marché des changes. Et à travers le temps, les investisseurs institutionnels et les grandes entreprises ont rejoints les banques. Mais la seule différence, c'est que ces derniers peuvent intervenir soit directement soit à travers les banques qui jouent le rôle d'intermédiaire.

Ces intervenants opèrent soit pour le compte de leur clientèle soit pour leur propre compte avec la possibilité qu'ils aient recours aux brokers ou courtiers. (Gurnot, 2018)

### **1.1.6 Les acteurs du marché des changes :**

Les banques : principaux opérateurs du marché des changes

Les cambistes ou les markers makers : traitent les opérations pour le compte des banques ou bien pour le compte des clients n'ayant pas accès au marché

Les banques centrales : leur rôle est d'influencer les taux de change et de répondre aux demandes des autres banques et organismes internationaux

Institutions non bancaires : parmi les institutions non bancaires nous trouvons les investisseurs institutionnels, les caisses de retraite et les sociétés d'assurance

Clientèle : à savoir les entreprises qui réalisent des importations et des exportations, les institutions financières n'ayant pas suffisamment de fonds pour intervenir directement sur le marché et les particuliers.

Courtiers : sont toujours à la recherche de la contrepartie des demandes de leurs clients. (Gurnot, 2018)

### **1.1.7 L'évolution technologique du marché des changes :**

Avant les années 90, toutes les opérations se passaient par téléphone. Et c'est qu'après que les courtiers électroniques sont apparus et une plateforme internet (EXN) s'est instaurée. Et c'est vers la fin des années 90 que les courtiers électroniques sont devenus omniprésents sur le marché des changes.

Cette évolution technologique a permis une rapidité d'échange, une présence de plus d'acteurs et une meilleure liquidité et surtout une transparence. (Gurnot, 2018)

## **1.2 Crypto-monnaie et blanchiment des capitaux**

Il n'est pas facile d'aborder le sujet des crypto monnaies, puisqu'il s'agit d'un univers qui change chaque jour, chaque heure, chaque minute et chaque seconde. Mais ce sujet reste très important à étudier et devient passionnant en le liant avec le blanchiment des capitaux.

### 1.2.1 Qu'est-ce qu'une crypto-monnaie ?

La crypto monnaie est appelé aussi monnaie numérique ou monnaie cryptographique ou encore monnaie virtuelle. Elle est définie comme étant une monnaie fondée sur la cryptographie.<sup>1</sup> (Bussac, 2018)

La crypto monnaie répond aux fonctions de la monnaie. Elle est considérée comme une réserve de valeur, un intermédiaire et une unité de compte. Quand une personne possède un bitcoin, elle peut le vendre ou l'échanger donc, elle possède automatiquement de la valeur.

Les bitcoins sont échangés et utilisés comme moyen de spéculation sur des places particulières, chose qui leurs permettent de jouer le rôle d'intermédiaire.

Les crypto-monnaie ou plus précisément les bitcoins sont un mode de paiement qui permet d'acheter des produits ou des services, donc nous pourrons les calculer et les comptabiliser comme étant des unités de compte.

Les crypto monnaies suivent un règlement donnant possibilité à des échanges de la monnaie à travers le monde selon des normes de sécurité et sans contrôle.

La création de la monnaie fiduciaire comme l'euro, le dollar, le MAD est totalement différent de celle de la monnaie cryptographique. La monnaie fiduciaire est créée par les banques centrales des Etats et reste toujours rattaché à un territoire, contrairement à la monnaie cryptographique qui peut être créé par des individus ou des entreprises sous forme électronique.

Le bitcoin est l'une des crypto- monnaies les plus connue depuis 2009, et c'est à travers le bitcoin que la technologie de la blockchain a été introduite. Il s'agit d'une chaîne de blocs qui permet de stocker et transmettre les informations sans autorité.

La valeur des crypto monnaies est toujours volatile, elle est déterminée selon l'offre et la demande. Chaque crypto monnaie est distingué sur les réseaux informatiques par le symbole suivant BTC appelé « ticker ».

La crypto monnaie est associé à un mode de paiement permettant de passer le règlement des transactions selon un système de pair à pair où chaque entité est à la fois client et serveur. Généralement, elle suit un fonctionnement décentralisé.

### 1.2.2 Qu'est-ce que le blanchiment des capitaux ?

Selon l'article 574-1 du code pénal, le blanchiment des capitaux est défini comme suit :

---

<sup>1</sup> Cryptographie : science du secret qui assure la confidentialité, l'authenticité et l'intégrité. Elle repose sur les principes suivants : le hachage avec ou sans clé, la signature numérique et le chiffrement. C'est une science qui modifie la forme des messages d'un texte en clair à un texte codé, dans le but de transformer un réseau ouvert en réseau virtuelle clos

« Constituent un blanchiment des capitaux, les actes ci-après, lorsqu'ils sont commis intentionnellement et en connaissance de cause :

- le fait d'acquérir, de détenir, d'utiliser, de convertir, de transférer ou de transporter des biens ou leurs produits dans le but de dissimuler ou de déguiser la nature véritable ou l'origine illicite de ces biens, dans l'intérêt de l'auteur ou d'autrui lorsqu'ils sont le produit de l'une des infractions prévues à l'article 574-2 ci-dessous ;
- la dissimulation ou le déguisement de la nature véritable, de l'origine, de l'emplacement, de la disposition, du mouvement ou de la propriété des biens ou des droits y relatifs dont l'auteur sait qu'ils sont les produits de l'une des infractions prévues à l'article 574-2 ci-dessous ;
- le fait d'aider toute personne impliquée dans la commission de l'une des infractions prévues à l'article 574-2 ci-dessous à échapper aux conséquences juridiques de ses actes ;
- le fait de faciliter, par tout moyen, la justification mensongère de l'origine des biens ou des produits de l'auteur de l'une des infractions visées à l'article 574-2 ci-dessous, ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect ;
- le fait d'apporter un concours ou de donner des conseils à une opération de garde, de placement, de dissimulation, de conversion, de transfert ou de transport du produit direct ou indirect, de l'une des infractions prévues à l'article 574-2 ci-dessous ;
- le fait de tenter de commettre les actes prévus au présent article ». De ce qui précède, le blanchiment des capitaux est l'ensemble des processus utilisés par les criminels pour dissimuler l'origine et la propriété illégales des fonds provenant d'activités illicites

Le secteur bancaire a toujours été accessible quant à l'utilisation criminelle. Le problème majeur du secteur de réglementation bancaire est le blanchiment d'argent par les institutions financières. Ce problème date des années 1970 avec l'établissement de la loi sur le secret bancaire. (AMMC, 2019)

Malheureusement, plus les banques recourent à des méthodes de contrôles anti-blanchiment très sévère, plus les criminels redoublent leurs efforts pour étudier cette complexité et franchir le système tout en évitant d'être repéré. (Pellegrina & Masciandaro, 2008)

En 1980, avec l'introduction des nouveaux systèmes de paiement électronique, le blanchiment des capitaux est devenu une évidence et les blanchisseurs de capitaux pouvaient déplacer de l'argent librement.

Les systèmes de paiement électronique ont permis d'activer les opérations de paiement le plus rapidement possibles, de franchir les problèmes des systèmes traditionnels très lents, d'envoyer de l'argent partout dans le monde, et surtout de limiter les sommes d'argent à

déplacer. Mais malgré tous ces avantages les systèmes de blanchiment d'argent ont évolué au fur et à mesure de l'évolution des systèmes électronique.

### 1.3 Processus de blanchiment des capitaux :

Le blanchiment des capitaux passe par un processus de trois étapes qui sont le placement, l'empilement et l'intégration.

**Placement** : c'est la phase où les produits de crimes sont placés dans le système financier sans provoquer des doutes. Cette étape se fait en décomposant les grandes sommes d'argent en de petites sommes pour ne pas attirer l'attention, puis les déposées soit dans un compte bancaire ou bien faire des achats de d'autres instruments monétaires.

**Empilement** : c'est la phase de fluctuation des opérations financières qui dans la plupart des fois passent à travers plusieurs comptes afin de camoufler l'origine de l'opération et faire montrer la netteté et la logique du mouvement de l'argent. Ces derniers peuvent se faire à travers l'achat d'instruments d'investissement, l'achat de virements électronique ou autres.

**Intégration** : c'est la phase où les fonds illégaux rentrent dans l'économie légale sous forme d'investissements jusqu'à ce que le criminel reçoive les capitaux blanchis.

## 2. Stabilité du marché de change face à la monnaie numérique virtuelle

La monnaie numérique virtuelle repose sur un marché non régulé, elle n'a pas de cours officiel. C'est un monde informatique qui a ces propres normes d'usage, et qui ne s'adapte qu'avec les personnes qui apprécient et encouragent les techniques modernes. (BAM-Monnaie virtuelle)

Le marché des monnaies numérique reste un marché caractérisé par une forte volatilité chose qui le rend très risqué. Et quand nous parlons de stabilité du marché de change face à la monnaie numérique virtuelle, nous parlons automatiquement d'un risque doublé puisque cette dernière peut provoquer une instabilité du marché.

C'est ce que nous essayerons de détailler dans cette deuxième partie en définissant tout d'abord la stabilité du marché de change, et comment la monnaie virtuelle impacte le marché. Puis en indiquant quelques indicateurs de blanchiment des capitaux qui permettront de minimiser les risques d'instabilité du marché de change.

### 2.1 Qu'entendons nous par la stabilité du marché de change ?

Pour définir la stabilité du marché de change ou bien la stabilité financière, il existe deux approches. La première définit la stabilité financière à travers l'instabilité financière qui est son contraire, et qui rassemble l'ensemble des mouvements des variables financières (prix des

actifs financiers et les taux de change) que ce soit des booms ou bien des dépressions en les éloignant de leur valeur d'équilibre de base (Boyer, et al., 2004)

En effet, les crises financières comme les krachs boursiers, les crises de change et les crises bancaires ne sont qu'un état d'instabilité financière qui provoque des déséquilibres dans le fonctionnement du système financier des banques en premier lieu et des autres organismes financiers en second lieu. (Bennis, et al., 2022)

Selon la deuxième approche, on parle d'instabilité financière quand le système financier n'arrive pas à ajuster les fonds pour les investisseurs les plus productifs.

Cependant, on ne peut parler de stabilité financière que si ces trois conditions se réunissent (Dées, 2020) :

- Prestation facile des ressources économiques
- Gestion des risques financiers tout en fixant les prix
- Et capacité à exercer les fonctions en période de crise

D'après ces approches nous pourrions déduire que la stabilité financière n'est réalisée que lorsque l'ensemble des acteurs financiers résistent aux crises et continuent à exercer leurs fonctions.

## **2.2 Risques de la monnaie numérique virtuelle sur le marché de change**

Les risques résultant de l'utilisation des monnaies électroniques virtuelles se présente comme suit :

- Le non-respect des réglementations mises en vigueur par les marchés des capitaux et la législation des changes ;
- Absence de protection réglementaire : non couverture des pertes en cas de défaillance des plateformes d'échange ;
- Risque de variation : les cours varient à la hausse comme à la baisse de façon imprévu ;
- Absence de protection du consommateur : en cas de vol ou de détournement lié à l'absence du cadre juridique relatif à l'utilisation des monnaies virtuelle ;
- Risque de criminalité : la monnaie virtuelle peut être utilisée pour financer le terrorisme, pour blanchir les capitaux... et pour beaucoup d'autres fins illégales et criminelles.

- Risque de volatilité : il s'agit de la volatilité des cours de change de la monnaie électronique virtuelle contre une devise ayant un cours légal ; (BAM, 2023)

La concurrence de réseaux de paiement privés a donné naissance à un risque de crédit qui est appelé aussi risque de liquidité. Il entraîne une vraie déstabilisation pour le marché.

Nous trouvons également des risques opérationnels qui émanent de la structure du réseau des paiements. En fait, le passage de réseaux interbancaires fermés et sécurisés par les banques centrales à des réseaux concurrentiels ouverts fait naître des risques inconnus, chose qui explique la réticence et la méfiance du consommateur qui n'arrive pas à accepter cette forme de monnaie. (Pfister, 2022)

Cependant, le risque de fraude reste une vraie menace opérationnelle dans les réseaux ouverts.

Il existe des problèmes émanant des transferts des ordres de paiement à savoir :

- La difficulté à identifier l'origine d'un message provenant d'un ordinateur qui est lié à un cyber espace, où n'importe qui peut interrompre le passage de l'information ;
- La difficulté à vérifier si le message n'a pas été mis en alerte lors de son envoi ;
- Et la difficulté à sauvegarder le message et assurer sa transmission à la destination appropriée. C'est à cette phase que nous faisons appel à la cryptographie, qui reste un moyen peu efficace vu que tout algorithme de codage a son antidote et que la sécurité n'est jamais garantie ;

Il existe aussi le risque juridique entre les parties engagé dans une opération, à savoir que les règles, les droits et obligations ne sont pas établis. L'application des règles qui vont protéger le consommateur sont absentes, donc nous sommes toujours devant une incertitude quant à l'exactitude des contrats électroniques.

### **2.3 Les indicateurs de blanchiment des capitaux :**

La nature du marché de change le rend toujours exposé au risque d'instabilité et au risque de blanchiment des capitaux.

Dans cette partie, nous exposerons les différents indicateurs de blanchiments de capitaux tout en donnant quelques solutions pour minimiser les risques d'instabilité du marché de change.

Les infractions boursières sont eux-mêmes un type de blanchiment de capitaux. La nature du marché des capitaux offre un large choix de méthode de conversion d'argent illégal à travers une multitude d'instruments financiers. (OCDE, 2019) & (AMMC, 2021)

Les criminels recourent au blanchiment de capitaux vu la facilité qu'ils ont dans ce marché, à savoir la liquidité, la rapidité du circuit de négociation et la précocité des opérations. Et la

concurrence présente une réelle cause qui laisse les intervenants sur le marché, ignorer les indicateurs de blanchiment.

Nous présenterons dans les points qui suivent les indicateurs de suspicions donnant la possibilité de déclarer des soupçons à l'ANRF.

### 2.3.1 Indicateurs de risque relatifs à l'identité du client

Parfois, les documents d'identification du client se trouvent incomplets. Les clients cachent leurs vraies identités ou refusent de remettre certaines informations et documents permettant leurs identifications.

Nous nous trouvons parfois devant des informations falsifiées, ce qui rend difficile la reconnaissance des bénéficiaires, chose qui peut nous mener à établir des opérations avec des clients ayant des antécédents problématiques, ou bien des clients appartenant à des pays ayant beaucoup de risques de blanchiment de capitaux.

Il existe également des clients qui refusent de se présenter physiquement et insiste d'être toujours anonyme.

### 2.3.2 Indicateurs de risque relatifs aux fonds et aux comptes

L'origine des fonds est le premier indicateur de risque qui se remarque, surtout quand il n'est pas adéquat avec les informations et l'identité du client.

Le changement constant des clients ou de leurs représentants et la fermeture brutal de leurs comptes sans aucun justif représente aussi des risques.

Parfois, le client reçoit des sommes d'argents particulièrement de l'étranger mais de provenance douteuse ; c'est ce que nous spécifions d'activité brusque sur le compte qui entraînent des risques de comptes.

Nous trouvons également des comptes qui sont gérés par un seul client, ou bien des transferts d'argents quotidiens sur plusieurs comptes, ou bien encore l'utilisation de plusieurs comptes pour réaliser une opération.

Il y a des personnes qui ouvrent des comptes sous forme de personne morale dans des pays qui ne participent pas à la lutte contre le blanchiment de capitaux, chose qui constitue un risque de provenance ou destination de fond douteux.

Dans quelques cas, nous trouvons des comptes avec peu d'opérations mais qui reçoivent ou transfèrent des montants très importants sur les comptes des tiers. Ici nous nous trouvons devant un patrimoine qui est totalement contradictoire avec la situation du client.

Les modalités d'encaissements et de décaissements sont complexes pour les clients, chose qui entraîne quelques personnes à ouvrir des comptes de titres pour négocier les actions d'une seule société cotée en bourse.

Il est remarqué aussi que les dépôts de fonds sans cause s'élèvent, et que l'alimentation de compte se fait de façon continue jusqu'à ce que le client dépasse le revenu déclaré.

### 2.3.3 Indicateurs de risque relatifs aux opérations

D'après l'AMMC, il existe plusieurs risques de blanchiment de capitaux liés aux opérations. Le blanchiment de capitaux se remarque parfois quand le client réalise des opérations complexes et différentes de la nature des opérations habituelles, ou bien lorsqu'il passe des transactions moins importantes et qui ne s'adaptent pas avec son identification et son profil.

Il existe des cas où les opérations réalisées n'ont aucun justificatif économique et qui sont inadéquates avec l'état financier du client. Ses transactions peuvent aboutir à des pertes inexplicables et qui donne l'expression que le client ne veut pas réaliser un bénéfice.

Nous nous trouvons des fois devant des annulations subites et encore bien devant un volume d'opérations très élevés et qui sont réalisés de façon rapide. Ces transactions peuvent se faire de deux manières ; soit pour le compte de plusieurs personnes dont l'identité est anonyme, soit avec différentes techniques de financement chose qui les rendent complexes.

Parmi les situations qui laissent apparaître des soupçons, nous trouvons des clients qui ouvrent des comptes et effectuent des transactions avec un volume important de titres, durant une courte durée et demande juste après la fermeture de ces comptes.

Il existe des situations où des rachats de placement à long terme se font de façon injustifiée et pendant une courte période juste après l'investissement initial. Ou bien des situations de souscription à des fonds qui sont suivies par des rachats.

Les clients entraînent jusqu'à la fin des séances des changements successives des ordres, chose qui laisse apparaître des soupçons.

Nous trouvons également des opérations de transfert de fonds plus élevé que la somme prescrite pour l'investissement, et qui se suit de demande de remboursement du reliquat.

Parfois les titres s'achètent via un intermédiaire et se vendent via un autre. Et parfois nous nous trouvons devant des transactions transfrontalières ou bien devant des transactions qui nécessitent des montants très élevés en espèces.

Et sans oublier à la fin les opérations de bourse en ligne qui se font sans échange d'informations sur le bénéficiaire et sur la nature de la transaction.

## 2.4 Minimisation des risques d'instabilité du marché

Face à tous ces risques engendrés par ces criminels, le marché souffre d'instabilité. Et pour minimiser ces risques d'instabilité, le groupe d'action financière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme appelé le GAFI (Financial Action Task Force) vient lancer et instituer des politiques de lutte contre le blanchiment de capitaux et les complications dont souffre le système financier en général.

Le GAFI a mis en place les outils nécessaires qui permettront aux autorités et aux organismes concernés de protéger et minimiser les menaces et les risques de blanchiment de capitaux. Le rôle du GAFI est de surveiller l'application des normes solides qui ont été élaborés pour la lutte contre le blanchiment de capitaux, la criminalité et le financement du terrorisme.

Le cadre juridique de la plupart des pays notamment le Maroc est orné de mécanismes solides permettant de minimiser les risques d'instabilité du marché financier. Et la lutte contre le blanchiment de capitaux constitue un vrai délit et crime dans le code pénal marocain. Dans ce dernier, les actions et les affaires en relation avec les crimes et délits sont citées et classées dans une liste d'infractions, allant de la principale à la moins importante avec les peines de prison.

Selon le GAFI, chaque infraction fiscale doit être évaluée en tant qu'infraction de blanchiment de capitaux de premier degré. Mais les pays ne prennent pas tous en considération ce point.

Par exemple, si les ventes non déclarées s'identifient comme infraction de blanchiment, nous pourrions minimiser le risque de blanchiment, vu qu'il s'agit de transaction de capitaux issus d'une infraction fiscale. Il faut prendre en considération les répercussions de ces opérations, et prévenir les autorités concernées une fois ce genre de transaction se fait, tout en respectant les droits du pays.

Par ce comportement, nous minimisons le risque d'instabilité du marché et nous stoppons la continuité du circuit de blanchiment avant de perdre le contrôle sur le marché.

Pour atténuer l'instabilité du marché et lutter contre le blanchiment de capitaux, les autorités peuvent donner droit aux contrôleurs fiscaux d'échanger les informations avec eux, et les aviser en cas de soupçon. Et pourquoi pas leurs permettre aussi de les soutenir dans les enquêtes. Mais en contrepartie, les contrôleurs doivent se former sur la façon d'agir selon chaque situation, et être en courant de tous les procédures et normes mise en vigueur pas le pays.

### **3. Sociétés de change marocaines face au blanchiment de capitaux**

Le crypto-blanchiment de capitaux est un sujet d'actualité, où la présence d'internet et de la monnaie virtuelle facilite aux criminels l'exécution de leurs pratiques illégales. En effet, le blanchiment classique d'argent est semblable aux blanchiments de monnaies virtuelles. Dans cette partie, nous essayerons d'étudier le cadre légal des sociétés de change marocaine face au blanchiment de capitaux. (Guide pratique de l'Office des changes & Ministère de l'économie et des finances, 2021)

#### **3.1 Cadre légal des sociétés de change marocaines face au BC**

Le Maroc gère le blanchiment de capitaux à travers les réglementations et les textes législatifs. La société de change de devises doit respecter sa mission de lutte contre le blanchiment de capitaux, et cela en consultant les textes juridiques suivant :

#### **Le code pénal**

Le code pénal marocain cite dans la section VI bis l'ensemble des actes afférant à un blanchiment de capitaux comme il a été déjà cité dans la première partie du travail.

#### **Circulaire de l'Office des Changes n°1-2021**

La circulaire met en avant les obligations relatives aux sociétés de change selon la loi 43-05 établit le 02 décembre 2021 :

- Les sociétés de change doivent adopter une approche de risques ;
- Les sociétés de change doivent mettre en place un dispositif de veille interne et former un personnel capable d'appliquer parfaitement les dispositions mise en vigueur ;
- Les sociétés de change doivent suivre et surveiller toutes les transactions ;
- Les sociétés de change doivent être en parfaite connaissance des clients habituels, et distinguer les autres clients casuels ainsi que les bénéficiaires ;
- Les sociétés de change doivent être en contact continu avec l'ANRF<sup>2</sup> ;
- Les sociétés de change doivent communiquer tous types de document nécessaires à l'exécution des missions de l'ANRF ;

---

<sup>2</sup>L'Autorité Nationale du Renseignement Financier est l'instance nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elle est de type administratif et est rattachée au Chef du Gouvernement. Elle exerce des attributions de coordination et d'orientation, ainsi que des activités opérationnelles de supervision et de contrôle

- Les sociétés de change doivent garder tous les documents des dix dernières années, et classer par ordre chronologique toutes les activités de blanchiment de capitaux selon la taille, le degré de complexité et les risques encourus ;
- Les sociétés de change doivent communiquer tous les soupçons à l'ANRF ;

### **Loi n°43-05 de LBC Complétée par la loi 12-18 du dahir 1.21.56**

Le 8 juin 2021, la loi 12-18 dictée par le dahir 1-21-56 vient compléter la loi 43-05 de Lutte contre le blanchiment de capitaux.

### **Note directive relatif aux bureaux de change**

Cette note directive liste les principales obligations des bureaux de change selon les guides de lutte contre le blanchiment de capitaux et la loi 43-05 destinée aux sociétés de changes de devises.

### **Guides de lutte contre le BC et FT**

Il existe plusieurs guides établis par les experts comptables des autorités et parties concernées par le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Il est nécessaire de citer les missions de l'ANRF qui se présente comme suit :

- Définir un état dressant tout type d'opérations de blanchiment de capitaux, et le partager avec les autorités compétentes ;
- Assurer le respect des dispositifs de la loi 43-05 de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Être en parfaite coordination avec les autres intervenants afin d'élaborer un rapport d'évaluation dressant les risques trouvés ;
- Être avisé de toutes les déclarations de soupçons, et coordonner avec les organismes concernés afin de mettre en pratique les mesures nécessaires pour lutter contre le BC ;
- Les organismes nationaux doivent coopérer avec les organismes internationaux et rester en contact direct ;
- Proposer d'autres mesures légales et réglementaires pouvant faciliter la lutte contre le blanchiment.

## **3.2 Synthétisation des situations de blanchiment de capitaux**

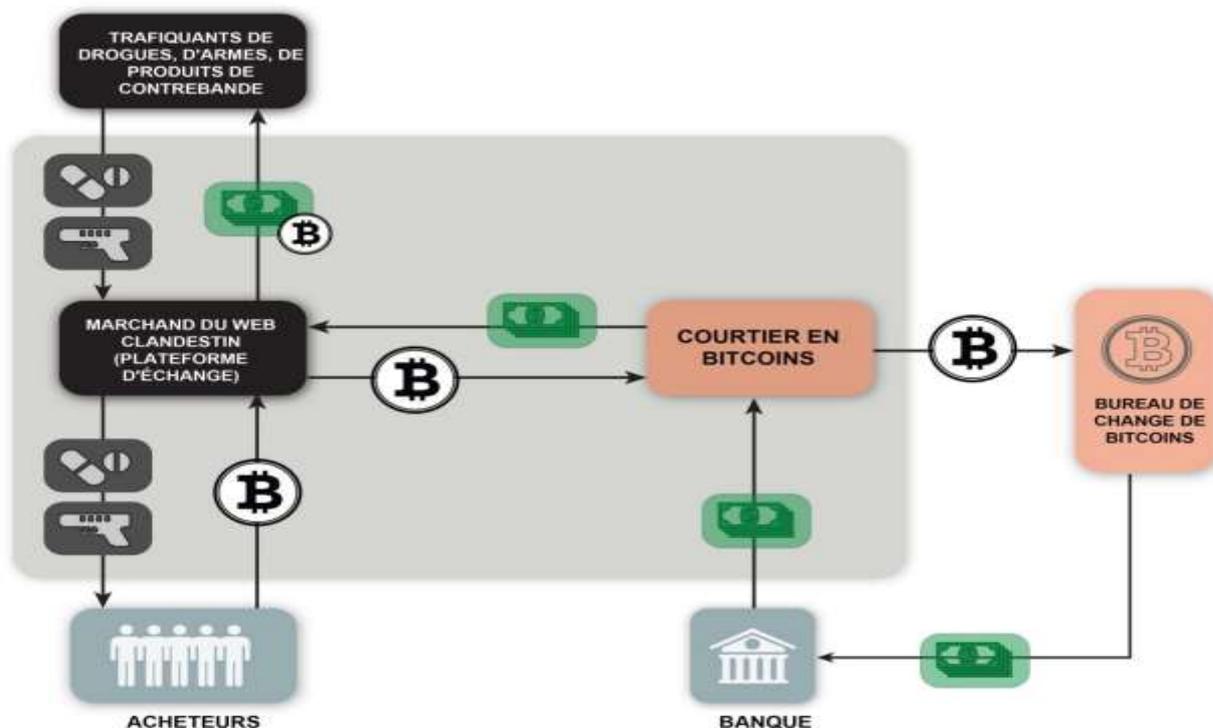
Dans cette partie, nous essayerons de proposer quelques hypothèses sur lesquelles nous allons répondre à travers des exemples différents qui synthétisent des situations de blanchiment de capitaux.

- **Hypothèse n°1 : Un acheteur criminel effectue une opération en bitcoins de produit illicites**

H 1-0 : Le courtier ne peut pas détecter l'acheteur criminel lors de l'opération en bitcoins

H 1-1 : Le courtier peut détecter l'acheteur criminel lors de l'opération en bitcoins

Figure N°1 : Opération en bitcoins de produit illicites



Source : Manuel de sensibilisation au BC et FT (OCDE)

Il s'agit d'une représentation schématique d'un transfert d'espèce illégal à travers un courtier en bitcoins. Le schéma représente un marchand illégal avec une identité cachée qui vend ses produits contre de la crypto-monnaie. Son objectif est de convertir cette crypto-monnaie en espèce.

Pour cela, il fait appel à un courtier qui échange les bitcoins contre de la monnaie légale via une plateforme d'échange officielle et reçoit de la monnaie sur son compte bancaire. Comme

ça le marchand criminel finance ses dépenses et convertit sa crypto-monnaie sans qu'il soit détecté par les autorités.

Ceci nous laisse déduire que le courtier ne peut pas détecter le criminel lors de l'opération donc l'hypothèse H 1-0 est validé.

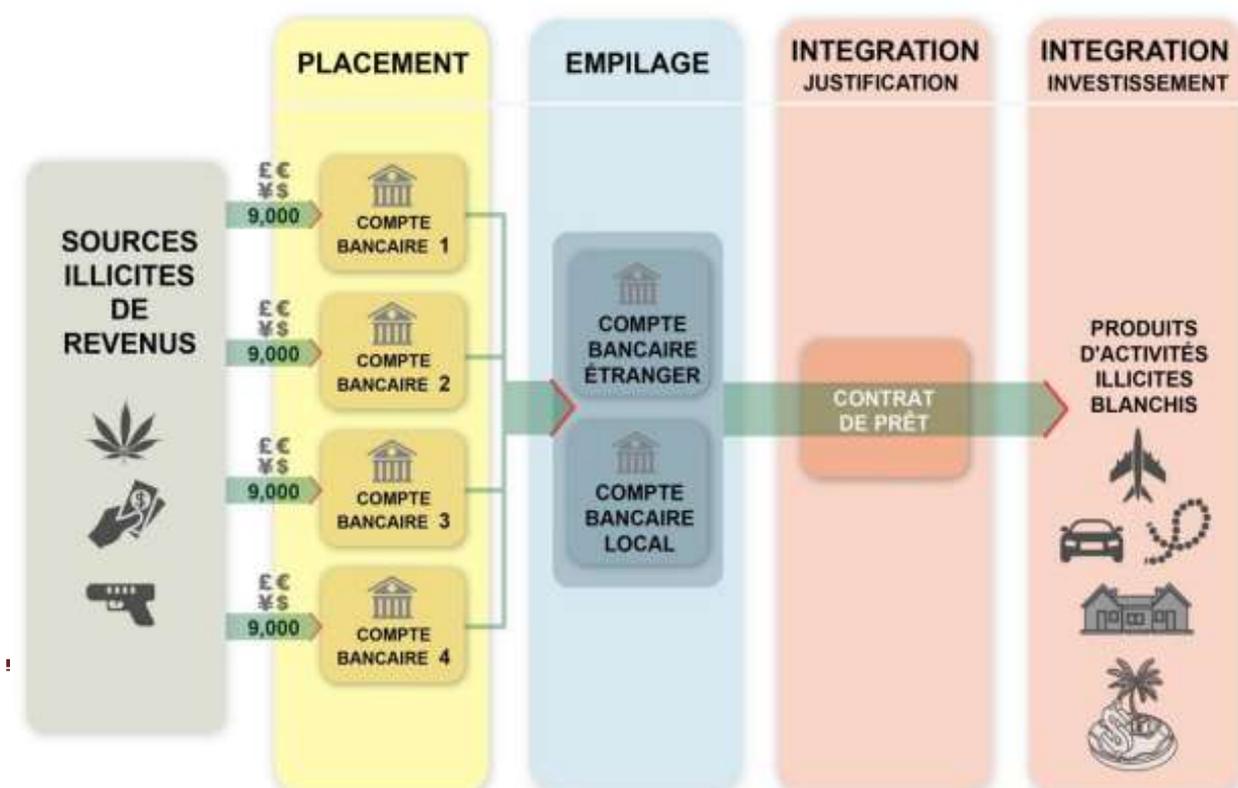
- **Hypothèse n°2 : Un acheteur criminel effectue une opération de blanchiment d'espèce**

Une personne X se dirige de l'Amérique centrale à Paris en déclarant 135000 euros en billets de 500 euros. L'Amérique est un pays où le niveau de risque est très élevé. Bien sûr X déclare que cette somme d'argent corresponde aux transactions réalisées légalement dans l'Amérique. X transporte l'argent en le déposant sur son compte bancaire, puis en reprenant l'avion à l'Amérique et en retirant l'argent en monnaie locale à partir des guichets automatiques. Après avoir retiré l'argent en question, il l'a converti en euros sur le marché noir et il prend l'avion pour l'Europe et dépose l'argent sur son compte.

Toutes les transactions faites durant ce circuit sont déclarées à la douane. Donc nous pouvons dire que légalement les opérations faites ne posent aucun problème fiscal, mais les sommes d'argent transporter par la personne elle-même ont attiré l'attention et provoquer des soupçons.

Finalement, la personne X était un grand criminel qui travaillait avec une organisation de trafiquants de drogue dans l'Amérique. Son travail reposait sur la conversion des sommes d'argent obtenus des crimes en monnaie locale.

Figure N°2 : Opération de blanchiment d'espèce



Source : Manuel de sensibilisation au BC et FT (OCDE)

Les hypothèses proposées sont les suivantes :

H 2-0 : Le criminel ne peut pas attirer des soupçons lors de l'opération de blanchiment d'espèce

H 2-1 : Le criminel peut attirer des soupçons lors de l'opération de blanchiment d'espèce

D'après l'illustration de l'opération de blanchiment d'espèce et la description détaillée du circuit de cette opération, nous concluons que le criminel à attirer l'attention avec les grandes sommes d'argent transporter et convertit. Donc l'hypothèse H 2-0 est annulé et l'hypothèse H 2-1 est validé.

**Hypothèse n°3 : Un criminel blanchit les capitaux à travers des opérations de commerce**

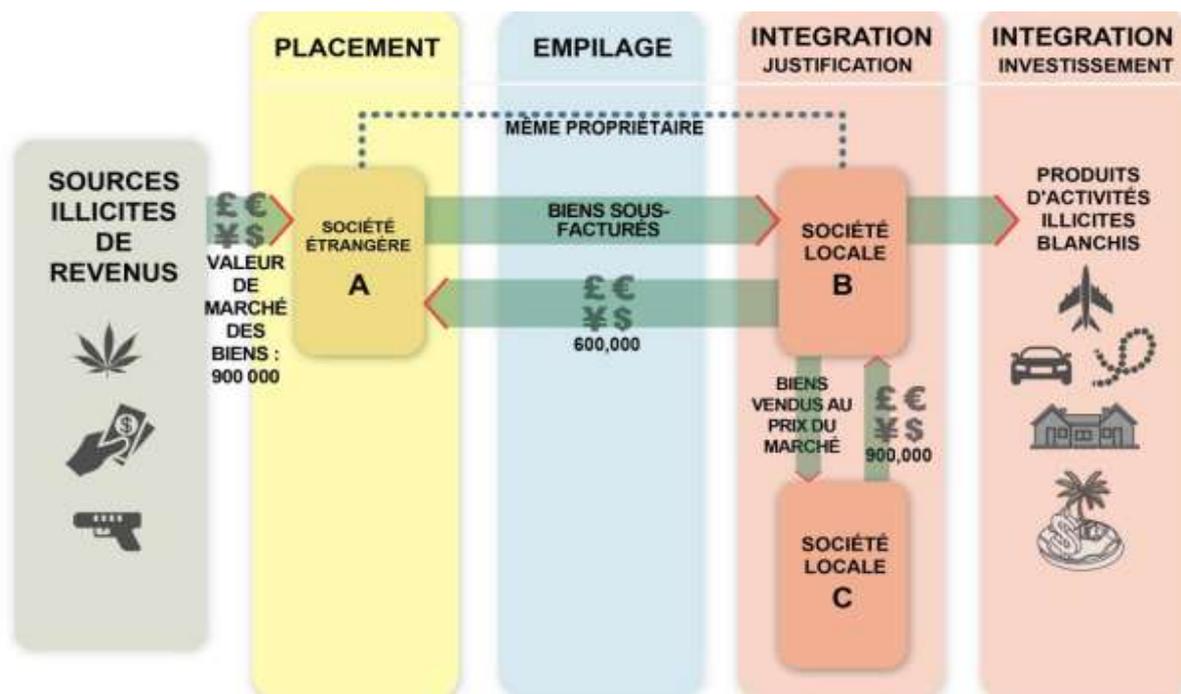
L'illustration ci-dessous montre la technique avec laquelle les criminels se couvrent et cachent la monnaie illégale et effectuent des transferts sous forme d'opérations commerciales.

Les hypothèses proposées pour cette opération sont :

H 3-0 : Le commerce est la manière la plus sûre pour les criminels d'effectuer leurs opérations sans attirer des soupçons.

H 3-1 : Le commerce n'est pas la manière la plus sûre pour les criminels d'effectuer leurs opérations sans attirer des soupçons.

Figure N°3 : Blanchiment de capitaux via le commerce



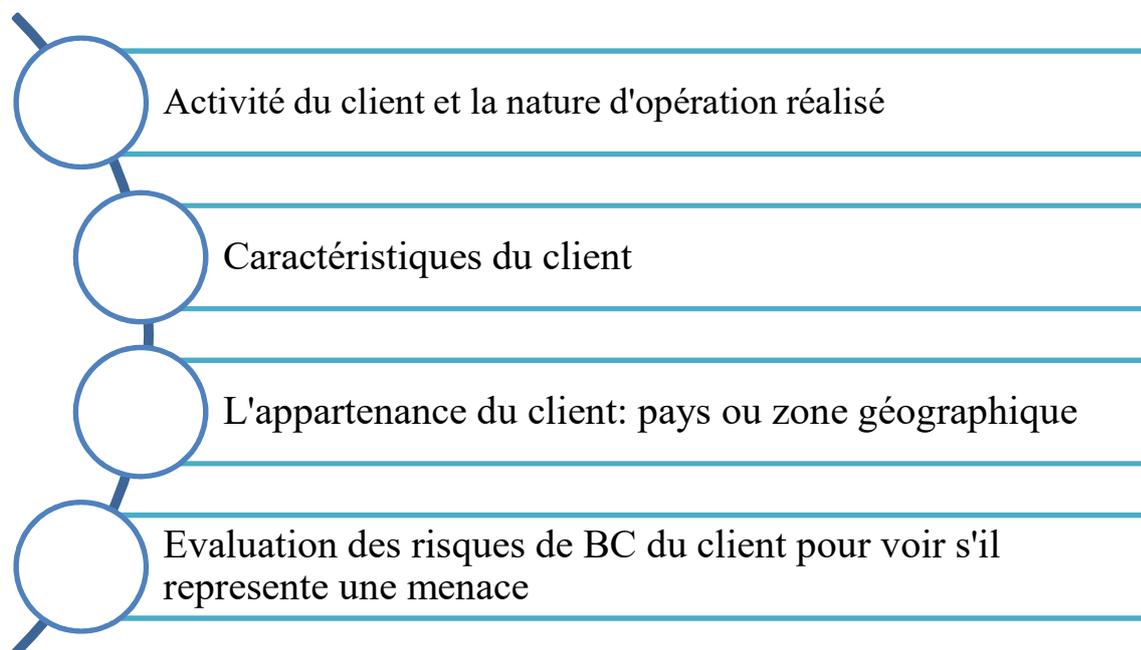
Source : Manuel de sensibilisation au BC et FT (OCDE)

D'après la figure n°3, nous observant que les revenus de sources illicites passent par le placement en premier, puis l'empilage et finalement l'intégration sans attirer aucun soupçon. Le commerce est la méthode la plus sûre pour les criminels d'effectuer leurs opérations et d'ailleurs cela s'approuve par le taux des opérations de commerce dont la source n'est pas connue et cela à travers le monde. Les autorités devront faire plus d'effort en ce sens et obliger les grands commerçants de fournir des justificatifs sur l'origine du commerce établi et la source des revenus transformer ou placer. Tout cela nous amène à annuler l'hypothèse H 3-1 et validé H 3-0.

### 3.3 Approche et analyse de blanchiment de capitaux

Pour lutter contre le blanchiment de capitaux, les sociétés de change doivent adopter l'approche basée sur les risques. Cette dernière repose sur l'analyse et l'évaluation des risques de blanchiment de capitaux selon les critères suivants tout en respectant l'ordre mentionné.

Figure N°4 : Critères d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux



Source : Auteurs

Quatre critères doivent être évalués en respectant l'ordre présenté dans la figure.

Après avoir évalué le client selon les critères déjà cités, la société de change octroie une note au client par laquelle nous obtenons le niveau du risque de chaque client allant du risque le plus élevé jusqu'au risque faible.

Le niveau du risque peut également être détecté à partir du volume et du nombre d'opérations que le client réalise avec la société de change. Nous essayerons d'illustrer tous cela dans le tableau suivant :

Tableau N°1 : Modèle d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux

<b>Volume et fréquence d'opérations / mois</b>	<b>Tranche 1 / dirhams</b>	<b>Tranche 2 / dirhams</b>	<b>Tranche 3 /dirhams</b>
<b>From 1 to x</b>	Low risk	Risque moyen	Risque élevé
<b>From x to y</b>	Risque moyen	Risque élevé	<b>Soupçon</b>
<b>From y to z</b>	Risque élevé	<b>Soupçon</b>	<b>Soupçon</b>

Source : Auteurs

Il faut noter que le modèle établi doit être actualisé de façon périodique, et mise à la disposition de tous les intervenants auprès des sociétés de change.

Avec les nouveaux outils d'achat et de vente de devises, d'autres risques peuvent avoir lieu, ceci peut être détecté à partir du développement de l'activité du client, qui utilise de nouvelles technologies dans l'exercice de son activité. Selon la nature du risque détecté, les sociétés de change applique soit des dispositifs et mesures simplifiées ou bien renforcées.

#### **Déclaration de soupçon (DS) :**

En cas de suspicion, la déclaration se fait soit à travers le site de l'ANRF dans la rubrique télédéclarations « GoAML », soit par email à l'adresse « [utr@utr.gov.ma](mailto:utr@utr.gov.ma) ».

Il faut noter que la déclaration de soupçon doit comprendre les informations suivantes :

- Raison sociale
- Nom et prénom du déclarant
- Identité du client
- Information de la transaction à savoir la date, la nature, le montant et la devise
- Motifs de soupçon de l'opération

Le blanchiment des capitaux se fait sous forme de différentes opérations comme nous l'avons vu dans les parties qui précèdent. Il existe des opérations de blanchiment de capitaux à partir des produits illicites comme les armes, la drogue et les produits de contrebande. Il existe

également des opérations de blanchiment d'espèce qui s'effectuent par la transportation et la transformation des fonds de sources illégales. Nous trouvons aussi le blanchiment de capitaux via les opérations de commerce.

Plusieurs hypothèses ont été proposées et dont nous avons vérifié leur exactitude. D'après nos recherches et d'après les exemples fournis nous avons pu dégager certaines réalités.

- Lors de l'opération en bitcoins, le criminel a plus de change de ne pas être repéré par le courtier.
- Les grandes sommes d'argent blanchit dans le cas des opérations de blanchiment d'espèce représentent une source de soupçon pour les criminels.
- La majorité des opérations de blanchiment de capitaux se font par les opérations de commerce vu qu'il reste la méthode la plus sûre pour eux.
- Pour lutter contre le blanchiment de capitaux, les sociétés doivent travailler selon l'approche basée sur les risques et qui a pour objet d'analyser et évaluer l'exposition de la société au risque de blanchiment de capitaux. Pour cela, l'entreprise doit respecter les critères d'évaluation étudié dans la partie 3 de notre travail.
- Pour plus de protection, les intervenants auprès des sociétés de change doivent mesurer le degré d'exposition des sociétés au risque de blanchiment de capitaux à partir du modèle d'évaluation des risques et qui doit s'actualisé périodiquement selon l'évolution de chaque société.
- Finalement, chaque société de change doit procéder à la déclaration en cas de suspicion en respectant bien évidemment la procédure de déclaration fournit précédemment.

## Conclusion

Les marchés financiers sont toujours exposés aux risques de blanchiment de capitaux vu leurs natures et caractéristiques. Ils offrent diverses possibilités de conversion des fonds provenant d'activités illicites. Les criminels sont toujours à la recherche d'opportunité de blanchiment surtout dans les marchés de capitaux qui disposent de conditions favorables au point de vue des criminels ; à savoir la rapidité de négociation et d'exécution des transactions, la liquidité du marché et la concurrence rude.

De manière générale, les marchés financiers peuvent offrir des possibilités pour réaliser des opérations liées au blanchiment des capitaux en utilisant la Blockchain, qui permet le stockage et l'échange de la valeur sans intermédiaire centralisé. Ces marchés peuvent

notamment être utilisés dans les phases d'empilement et d'intégration durant lesquelles l'argent peut être transformé en actifs financiers via des opérations financières. Mais avec le développement de nouvelles technologies de paiement, les intervenants en mis en place des dispositions de veille interne en se basant sur l'approche sur les risques, qui permet de détecter les soupçons à l'ANRF.

Le présent papier a énuméré un bon nombre d'indicateurs de blanchiment de capitaux afin de faciliter aux intervenants la déclaration d'opérations suspectes.

Le travail laisse apparaître que le blanchiment de capitaux impacte la stabilité du marché financier, mais les intervenants pourront minimiser les risques de blanchiment à partir du modèle d'évaluation des risques, et stabiliser le marché via l'approche basé sur les risques.

La stabilité du marché s'impacte par le dysfonctionnement du système d'opérations qui proviennent d'activité illicites, les hypothèses validées laissent apparaître ceci. Et la solution primordiale est d'accentuer le contrôle et le suivi des opérations au niveau de chaque étape du circuit et de mettre en exposition des expériences des sociétés, que ce soit au niveau de la détection de soupçon ou dans les types d'opérations de blanchiment trouvés.

Notre recherche laisse apparaître des implications managériales et scientifiques comme :

- Revisiter le marché financier et se comporter d'une manière intelligente afin de garantir la stabilité du marché et lutter contre le blanchiment.
- Il faut préparer une stratégie permettant aux sociétés d'être toujours à l'abri de n'importe quelle déstabilisation.
- Les sociétés de change doivent faire des retours d'expérience afin de tirer les difficultés rencontrées dans les opérations de blanchiments de capitaux et dans la manière avec laquelle elles ont pu gérer le risque de blanchiment. Le but est de disposer de maximum d'expériences passées.
- L'exposition au blanchiment de capitaux est une opportunité de transformation pour les sociétés de change et un accélérateur de changement pour le marché financier.

Face à tous ces dysfonctionnements et malgré les solutions apportées, quelques questions se posent toujours et qui pourront faire objet d'une éventuelle recherche. Y'a-il pas un modèle d'évaluation permettant de freiner automatiquement l'accomplissement de l'opération de blanchiment de capitaux sans impacter la stabilité du marché financier ? Et comment rendre ce modèle opérationnel dans toutes les sociétés de change ?

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages & articles:

Pfister C. (2022). « Paiements, monnaie et finance à l'ère : État des lieux et perspectives à court-moyen terme » Fondation pour l'innovation politique, pp : 1-72.

Bussac E. (2018). « Bitcoin ether & Cie, Guide pratique pour comprendre, anticiper et investir » Dunod, pp : 1-20.

Peyrard J. (2015). « Les marchés des changes opérations et couvertures, Gestion internationale » pp : 1-21.

Lamrani K & Bennis L. (2022). « Intervention of central banks in the exchange market and their contributions to financial stability » Revue Française d'Economie et de Gestion, Volume 3 : Numéro 3, pp : 143-157.

Pellegrina L.D & Masciandaro. (2008). « The Risk Based Approach in the New European Anti-Money Laundering » Legislation: A Law and Economics View, pp : 1-24.

Gurnot N. (2018). « Le marché des changes : explications » Entrepreneur, EC ET CAC Paris, pp : 1-3

Boyer R. Dehove M & Plihon D. (2004). « les crises financières » édition : la documentation française, Collection : Les Rapports du Conseil d'analyse économique, pp : 1- 41.

Dées S. (2019). « Stabilité financière et politiques économiques » Macroéconomie financière, pp : 199 à 239.

### Sites officiel, manuel de sensibilisation et guides pratiques

Autorité marocaine du marché des capitaux, (12/2019). « Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme » pp : 1-76.

Autorité marocaine du marché des capitaux, « Orientations pratiques : indicateurs de suspicion BC/FT pour le marché des capitaux ».

OCDE. (2019). « Manuel de sensibilisation au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme à l'intention des contrôleurs des impôts » pp : 1 à 99.

Office des changes & Ministère de l'économie et des finances, (2021). « Guide pratique en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ».

Site Officiel de Bank-Al-Maghreb : <https://www.bkam.ma/Trouvez-l-information-concernant/Monnaie-virtuelle>